



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

N° : 2020-077
OBJET : Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1755 « Contrat Local de Sécurité 2017 »

Date de la convocation : **Jeudi 10 décembre 2020**

Secrétaire de Séance : **M. ATHANAZE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis au siège du syndicat.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 19	en droits de vote	: 62,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 3	en droits de vote	: 9
	Votant·e·s : 22	en droits de vote	: 71,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5

LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
	M. DETRE (<i>suppléant</i>)	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Desbrosses à M. Quiniou

Mme Fautra à M. Quiniou (Ville de Décines + Métropole de Lyon)

Madame la Présidente expose :

Le montant prévisionnel de ce mandat était fixé à 18 864 € TTC par délibération du 24 février 2017 pour une durée de 2 ans du 01/01/2017 au 31/12/2018.

Les réalisations (travaux + rémunération maître d'ouvrage délégué TTC) se sont élevées à **17 173,29 € TTC** suivant détail annexé.

Les travaux comprenaient le remplacement du poste de secours saisonnier de la plage du Fontanil (dont les travaux préparatoires, la fourniture et la pose d'un nouveau local).

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

-DONNE quitus à la SEGAPAL de sa gestion selon détail ci-après concernant le mandat n°1755
« Contrat Local de Sécurité 2017 ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

BORDEREAU Récapitulatif des Factures Remboursées par le Symalim à la Segapal

Justificatif du 01/04/2020 au 30/06/2020

21538 - VRD réseaux de voirie

Mandat 01755 CLS 2017

S.A.	Règlement	N° Engag.	Désignation + Tiers	Montant			Rémunération		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
100 Chalet MNS									
2226	30/05/2018	17-137	FOURNITURE CONSTRUCTION MODULAIRE ACTIMOUL	12 777.74	2 555.55	15 333.29	1 533.33	306.67	1 840.00
100 Chalet MNS				12 777.74	2 555.55	15 333.29	1 533.33	306.67	1 840.00
CLS 2017				12 777.74	2 555.55	15 333.29	1 533.33	306.67	1 840.00
21538 - VRD réseaux de voirie				12 777.74	2 555.55	15 333.29	1 533.33	306.67	1 840.00
Total Général du Justificatif				12 777.74	2 555.55	15 333.29	1 533.33	306.67	1 840.00

Etat arrêté au : 30/06/2020
Le président du SYMALIM,

Jérôme STURLA

Fait à Vaulx en Vain, Le 20/07/2020
Le Directeur-Général de la SEGAPAL

Didier MARTINET